

Le confinement n'empêche pas l'herbe de pousser... Malgré les circonstances exceptionnelles actuelles, l'entretien raisonné du réseau routier demeure un enjeu majeur pour le Conseil départemental.

Cette année, le fauchage a débuté lundi 27 avril pour 3 semaines maximum. L'objectif est que l'essentiel du réseau soit traité pour le 11 mai.

Les équipes de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités interviennent en journée continue et leur travail est organisé dans le respect des règles de sécurité liées au COVID 19.

De manière générale, concernant l'entretien du réseau routier, un service minimum de patrouillage ainsi que les astreintes de sécurité sont maintenus.

Le fauchage raisonné, c'est « faucher autant que nécessaire mais aussi peu que possible ».

Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre la sécurité des usagers, les moyens humains et matériels à engager, la préservation des paysages et de la biodiversité : « faucher utile » c'est-à-dire en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la végétation.

Concrètement, dans un premier temps, on retarde au maximum la première intervention (l'herbe repousse moins vite si l'on coupe au moment où l'épi apparaît) ; ensuite, on fauche sur une seule largeur de panier au printemps et on règle la hauteur de coupe de 10 à 15 cm (8 cm minimum). La hauteur de l'herbe doit être l'élément déclencheur : 40 cm pour les zones de sécurité et les axes où elle pousse le plus rapidement.

L'entretien raisonné des bords de routes s'inscrit dans la politique d'excellence environnementale portée par le Département. Les pratiques ont fortement évolué ces dernières années en s'adaptant aux contraintes de sécurité, aux nouveaux matériels, aux attentes de la population, aux enjeux écologiques et climatiques actuels. La « Charte Zéro Pesticide » s'applique sur le bord des routes départementales depuis 2006 (cela signifie que les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés).

Le réseau routier départemental en chiffres :

Chaque année, les 300 agents d'exploitation de la DPRPM (Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités), ont en charge l'entretien des 5000 km de routes, 4500 hectares de dépendances vertes, 10 000 arbres d'alignement et des 65 aires de pique-nique.

Pour toutes demandes d'informations sur nos pratiques vous pouvez contacter le Pôle Paysage et Espaces Verts à l'adresse suivante : dprpm-grdvr@dordogne.fr

[Le guide des pratiques 2020](#)